



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Service eau, risques, environnement et sécurité

Bureau ressources en eau

Affaire suivie par : Olivier Meillac

Tél : 05 81 27 59 54

Mèl : olivier.meillac@tarn.gouv.fr

ddt-eau@tarn.gouv.fr

Albi, le **11 AOUT 2023**

Réf. : demande de déclaration d'intérêt général (DIG)
concernant les programmes pluriannuels de gestion (PPG) des
cours d'eau des bassins versants du Dadou et du Gijou

Monsieur le président,

La consultation des services s'est déroulée du 16 juin 2023 au 8 août 2023.

Pendant cette période, seul le département du Tarn a transmis un avis favorable en date du 05/07/2023.

En conséquence de quoi, je vous informe que le dossier déposé le 29 mars 2023 portant sur une demande de déclaration d'intérêt général (DIG) concernant les programmes pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau des bassins versants du Dadou et du Gijou est réputé complet et régulier.

Aussi, je saisis dès à présent les services de la préfecture du Tarn en charge de l'organisation de l'enquête publique. Je vous invite également à contacter ce service (Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour convenir des modalités d'organisation de l'enquête publique à venir. Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service eau, risques,
environnement et sécurité.

Laure HEIM

Monsieur le président du
Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
10, ZONE ARTISANALE DE LA SIGOURRE
81290 LABRUGUIERE

ML 28.08.23



**PRÉFET
DU TARN**

Liberté
Égalité
Fraternité



**Direction
départementale
des territoires**

Albi, le **11 AOUT 2023**

Service eau, risques, environnement et sécurité

Bureau ressources en eau

Affaire suivie par : Olivier Meillac

Tél : 05 81 27 59 54

Mèl : olivier.meillac@tarn.gouv.fr

ddt-eau@tarn.gouv.fr

Réf. :

La cheffe de service

à

**Préfecture du Tarn
Secrétariat général**

Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

Place de la préfecture

81013 ALBI cedex 09

Objet : demande de déclaration d'intérêt général (DIG) concernant les programmes pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau des bassins versants du Dadou et du Gijou

Réf. :

Pj : 3 exemplaires du dossier de demande DIG

Mon service instruit le dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) concernant l'opération suivante :

**PROGRAMMES PLURIANNUELS DE GESTION (PPG) DES COURS D'EAU
DES BASSINS VERSANTS DU DADOU ET DU GIJOU**

Ce dossier, déposé par le syndicat mixte du bassin de l'Agoût, a été soumis pour avis :

- au service départemental du Tarn de l'office français de la biodiversité (OFB),
- au département du Tarn,
- à l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- à la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Tarn.

À l'issue du délai de consultation nous avons reçu un seul avis favorable du département du Tarn. Le délai de consultation étant maintenant révolu, l'avis des autres structures consultées est réputé favorable. A noter que les services ont été associés et n'ont pas manifesté d'opposition.

La fédération du Tarn pour la pêche et la protection des milieux aquatiques a transmis un courrier le 10 août 2023 dans lequel elle indique le souhait de récupérer, conjointement avec les AAPPMA concernées, les baux de pêche sur les cours d'eau inclus dans le périmètre de la DIG (bassins versants du Dadou et du Gijou), conformément aux articles L435-5 et R435-34 à R435-39 du code de l'environnement.

Je vous prie de trouver ci-joint :

- une copie du courrier du 30 mars 2023 réceptionné au guichet unique le 3 avril 2023, transmis par le syndicat mixte du bassin de l'Agout et demandant l'instruction du dossier,
- une copie de l'avis du département du Tarn reçu par courriel le 5 juillet 2023,
- une copie du courrier du 11 août 2023 informant le pétitionnaire que le dossier a été jugé complet et régulier,
- 2 exemplaires du dossier jugé complet et régulier (le 4ème exemplaire a été conservé dans mon service)
- une copie du courrier du 10 août 2023 de la FDPPMA indiquant le souhait de récupérer, conjointement avec les AAPPMA concernées, les baux de pêche sur les cours d'eau inclus dans le périmètre de la DIG (bassins versants du Dadou et du Gijou).

Je vous invite à procéder à la saisine du tribunal administratif pour le lancement de l'enquête publique. Afin d'assurer la bonne instruction de ce dossier, je vous saurais gré de me faire connaître les dates de l'enquête publique dès que celles-ci seront arrêtées.

La cheffe du service eau, risques,
environnement et sécurité,



Laure HEIM

Copie à : SMBA



Monsieur le Président de la Fédération à :
Direction Départementale des Territoires
Service Eau, Environnement et Sécurité
Bureau Ressources en Eau
A l'attention de M. MEILHAC
19, Rue de Ciron
81013 ALBI Cedex 9

Castres, le 10 août 2023

Objet : DIG Dadou et Gijou

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de DIG relatif aux PPG des cours d'eau des bassins versants du Dadou et du Gijou et conformément à l'article L435-5 et les articles R435-34 à R435-39 du code de l'environnement, nous vous confirmons que nous souhaiterions récupérer, conjointement avec les AAPPMA concernées, les baux de pêche sur les cours d'eau concernés.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean BOYER,
Président de la Fédération

Sujet [INTERNET] RE: Avis sur dossier de demande de DIG relative aux programmes pluriannuels de gestion (PPG) des BV du Dadou et du Gijou déposé par le syndicat Mixte du bassin de l'Agout

Pour Moi <olivier.mellac@tarn.gouv.fr> OFB du Tarn - SD81 SD81 "DREAL Occitanie/DE/DB/DBMA (Division Biodiversité Montagne et Atlantique)" <dbma.de.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr>

Commentaires

Les programmes pluriannuels de gestion (PPG) des bassins versants du Gijou et du Dadou, prévus pour 10 ans et portés par l'EPAGE du Bassin de l'Agout, constituent des outils qui doivent permettre de concourir à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau des bassins versants concernés, dont les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne (SDAGE).

Aussi, compte-tenu des travaux de restauration et de préservation qu'ils prévoient, ceux-ci nécessitent une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) simple, objet de cette demande d'avis.

Le Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques (SREMA) du Département du Tarn a très largement été associé et a contribué à l'élaboration de ces deux programmes de gestion et à la Déclaration d'Intérêt Général associée.

Diagnostique des masses d'eau, identification des enjeux, objectifs et actions ont été construits conjointement avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, validés par les élus ainsi que les partenaires techniques et financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne, Office Français de la Biodiversité, Fédération du Tarn pour la Pêche, ...).

Outre les opérations classiques d'entretien des cours d'eau conduits pendant de très nombreuses années, ces PPG se veulent ambitieux à travers la réalisation d'actions visant à atteindre le bon état des cours d'eau, notamment au travers d'opérations de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau, mais également en agissant à l'échelle du bassin versant (Actions agro-environnementales, gestion de zones humides, ...).

Par ailleurs, au travers de son règlement d'aides pour la préservation des milieux aquatiques, le Département participera financièrement aux différentes actions programmées dans ces documents, en co-financement avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région. La mise en œuvre de ces programmes de gestion sera donc suivie avec attention par les services du Département (Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques de la Direction de l'Eau et de l'Environnement).

Enfin, le SREMA continuera, le cas échéant, à apporter son appui et son expertise technique pour la mise en place de suivis particuliers (suivis hydromorphologiques) destinés à justifier le bien-fondé des actions de restauration mises en œuvre au sein de ces programmes, notamment en matière de gains écologiques pour les milieux, nécessaire à l'atteinte des objectifs de bon état prévus par la Directive Cadre européenne sur l'Eau et fixés par le SDAGE en cours.

Ainsi, au regard de ces éléments, le Département du Tarn émet un avis favorable à la demande de l'EPAGE Agout.

Le SREMA reste disponible pour apporter aux services de l'Etat tout complément d'informations qu'il jugerait nécessaire.

Cordialement,



Emmanuel VRIGNON
Direction de l'Eau et de l'Environnement
Service Ressource en Eau et Milieux Aquatiques (S.R.E.M.A.)
Chef de service intérim
C.A.T.E.R
PÔLE ZONES HUMIDES
DEPARTEMENT DU TARN

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 081-258101963-20220322-2012_17-DE



SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT
mardi 22 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 29

Le quorum de l'assemblée convoquée le 15 mars 2022 n'a pas été atteint.

Présents : 8

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Labruguière, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BATTUT, Président du Syndicat.

Votants : 8

Sont Présents : Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS, Jean-Louis BATTUT, François BONO, Joël CABROL, Jacques ASSEMAT, Alain SEVERAC, Jean-Pierre LANNES,

Sont Excusés : Vincent COLOM, Janick MOREAU, Alexia BOUSQUET, Jean-Pierre CABARET, Alain GAYRAUD, Christophe ALBERT, André CABROL, Jim RONEZ, Eric CROS, Claude ROQUES

Sont absents : Paul GRIFFE, Alain GLADE, Florence BELOU, Raymond FREDE, Alain BOURREL, Chantal GUIDEZ, Alain RICARD, Jean-Paul CHAMAYOU, Catherine SONZOGNI, Franck POUJOL-RICARD, Nicolas LASSALLE

Joël CABROL est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2022-17 : Validation des Programmes Pluriannuels de Gestion du Gijou et du Dadou - Lancement de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général

Le Comité :

- Vu la présentation effectuée présentant les Plans Pluriannuels du Gijou et du Dadou aux commissions de bassins versants concernées,
- Vu les demandes exprimées par les partenaires institutionnel,
- Vu le rapport de présentation du Président,

DELIBERE :

- De valider le Plan Pluriannuel de Gestion du Gijou et du Dadou,
- D'autoriser le Président à lancer la procédure de Déclaration d'Intérêt Général d'une durée de 10 ans et de signer l'ensemble des actes afférents,
- De demander l'inscription au budget annexe GEMAPI 2022 des frais afférents à cette opération.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25 mars 2022

Et publication du 23 mars 2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean-Louis BATTUT

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DE L'AGOUT
17200 LABRUGUIÈRE
05 63 50 14 47